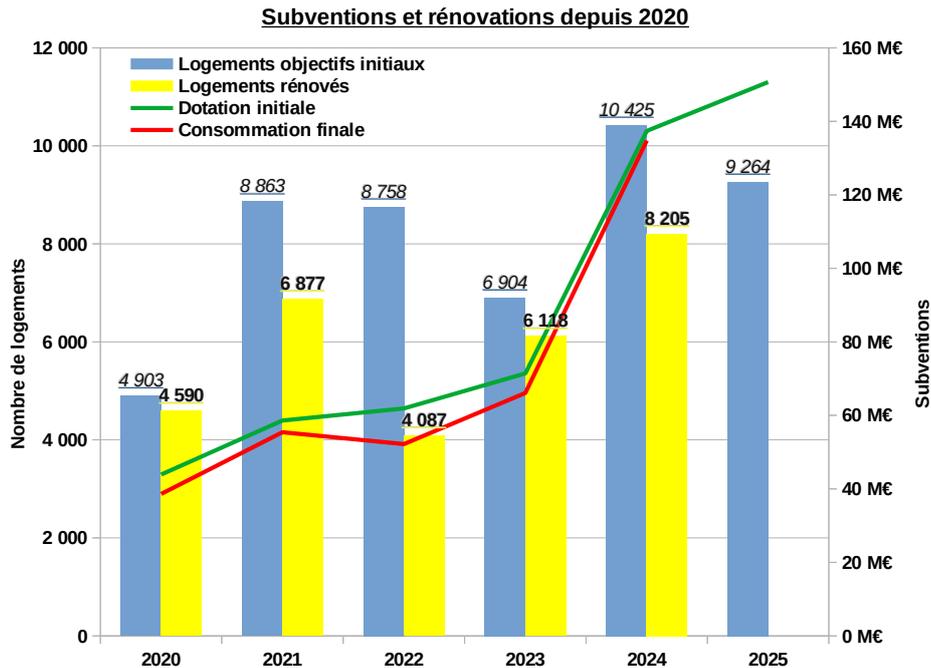


**Rénovation de l'habitat privé :
Programmation budgétaire de l'Anah dans la région PACA pour l'année 2025
et résultats du 1^{er} semestre 2025**

L'objectif 2025 fixé par l'Anah à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 9 264 rénovations avec une enveloppe de **150,7 M€, soit un budget en hausse de 9,7 % par rapport à la dotation initiale 2024**. Ce budget témoigne de l'engagement de l'État pour la politique de rénovation de l'habitat privé.

Evolution du nombre de rénovation et des subventions allouées



L'objectif à atteindre de 9 264 rénovations en 2025 correspond à une augmentation de 13 % par rapport au nombre de logements rénovés en 2024 (8 205 logements), elle s'accompagne également d'une hausse de 11,8 % de l'enveloppe de subventions par rapport à la consommation finale de 134,8 M€ de subventions allouées en 2024.

Les montants moyens de subventions nationaux ont également été revus à la hausse afin de faire face au coût plus élevé des rénovations globales réalisées. Le montant moyen de subvention pour la priorité « MaPrimeRénov' parcours accompagné » est ainsi passé de 26 703 € en 2024 à 42 000 € en 2025, soit +57 %.

Montants Moyens de Subventions nationaux (MMS)	Propriétaires occupants Ma Prime Logements Décents (PO MPLD) (« lutte contre l'habitat indigne »)	Ma Prime Renov' PO Parcours Accompagné (MPR PA) (« Energie »)	PO Ma Prime Adapt' (MPA) (« Autonomie »)	Propriétaires Bailleurs (PB)	MPR copropriétés saines	MPR copropriétés fragiles
					MPR Copropriétés	
2025	52 750 €	42 000 €	5 800 €	24 917 €	11 000 €	
Augmentation 2025/2024	16 %	57 %	5 %	19 %	62 %	6 %
Augmentation depuis 2020	+150 %	+401 %	+74 %	+33 %	+217 %	+198 %

Evolution des objectifs annuels et consommation au 30 juin 2025

	BILAN 2024		RÉPARTITION INITIALE 2025			POINT CONSOMMATION AU 30 JUIN 2025				
	Logements rénovés	Consommation finale	Objectifs en logements	Dotation	% En réserve régionale	Objectifs en logement	Logements rénovés	% Réalisation	Consommation	% Consommation
PO MPLD	98	5,12 M€	142	7,46 M€	11 %	142	26	18 %	1,36 M€	18 %
PO MPR PA	1 039	39,72 M€	1 234	51,83 M€	10 %	1 234	652	53 %	29,54 M€	57 %
PO MPA	2 023	11,24 M€	2 117	12,28 M€	10 %	2 117	637	30 %	3,81 M€	31 %
PB	230	5,83 M€	546	13,60 M€	30 %	546	66	12 %	2,12 M€	16 %
MPR Copropriétés	1 394	11,61 M€	2 071	22,78 M€	35 %	2 225	525	24 %	2,40 M€	11 %
Copropriétés en difficultés	3 421	53,00 M€	3 121	28,09 M€	34 %	3 121	284	9 %	3,08 M€	11 %
Ingénierie « classique »		6,03 M€		7,57 M€	30 %				1,61 M€	21 %
Ingénierie MAR Mon Accompagnateur Rénov'		*		3,86 M€	40 %				*	
Pacte territorial				3,04 M€	84 %					
Prime sortie de Vacance			33	0,17 M€	100 %	33	1	3 %		
Divers		2,24 M€							0,95 M€	
TOTAL	8 205	134,80 M€	9 264	150,67 M€	23 %	9 418	2 191	23 %	44,88 M€	30 %

* les subventions engagées pour l'ingénierie « Mon Accompagnateur Rénov », sont incluses dans les autres priorités, au 30 juin elles étaient de 1,03 M€

Au 30 juin 2025, 30 % de la dotation initiale a déjà été engagée au niveau régional, ce qui représente 23 % de l'objectif de logements à rénover.

La dotation pour la rénovation énergétique d'ampleur des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes (MPR parcours accompagné) représente 51,8 M€, soit un tiers de l'enveloppe totale. Elle est supérieure de 30,5 % aux montants engagés en 2024, pour un nombre de logement qui est resté stable, ce qui traduit l'augmentation significative du montant moyen de subvention. Depuis le début de l'année **cette priorité est particulièrement dynamique** avec au 30 juin 57 % de subventions allouées déjà engagées pour 53 % des objectifs atteints (652 logements rénovés).

Les crédits alloués à la rénovation énergétique des copropriétés (22,78 M€) sont 2 fois supérieurs aux crédits consommés en 2024 en la matière. Au 30 juin la consommation des crédits est faible (11 %) mais plusieurs dossiers conséquents sont en cours d'instruction pour un engagement au cours de l'été, l'objectif de logements à rénover a d'ailleurs été augmenté pour cette priorité passant de 1 394 à 2 225.

Les objectifs de rénovations 2025 pour les logements de propriétaires bailleurs sont plus que doublés par rapport aux réalisations de 2024, ainsi que la dotation initiale 2025 allouée. Au 30 juin seulement 16 % des subventions ont été engagées.

La dotation initiale 2025 pour la rénovation des copropriétés en difficultés est importante (28,09 M€) même si elle est quasiment divisée par deux au regard de la consommation finale de crédit en 2024, qui était exceptionnelle pour cette priorité. En effet la métropole Aix-Marseille-Provence avait engagé 80,48 M€ notamment pour les opérations de lutte contre l'habitat indigne dans le centre-ville de Marseille. **Au 30 juin cette priorité montre un démarrage faible de consommation (11%)** en lien avec le passage de la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) à une délégation de type 3 (délégation complète sur l'ensemble des missions de l'ANAH, y compris l'instruction et la décision), qui a entraîné un retard dans l'agrément des dossiers de subvention. L'enveloppe pour les copropriétés en difficulté devrait toutefois être en tension d'ici la fin de l'année au vu des besoins exprimés par les territoires.

En 2025 une enveloppe « Pacte territorial » a été créée afin de permettre la mise en place du service public de la rénovation de l'habitat et cofinancer les services d'information et de conseil aux usagers au niveau intercommunal. La dotation initiale est de 5,04 M€ pour l'ensemble de la région (dont 2M€ en réserve nationale fléchée). Au 30 juin plus de 3 M€ ont été délégués aux territoires ayant une convention de pacte territorial signée ou en cours de signature.

Résultats par territoire

	BILAN 2024		RÉPARTITION INITIALE 2025		POINT CONSOMMATION AU 30 JUIN 2025					
	Logements rénovés	Consommation finale	Objectifs en logements	Dotation	Objectifs actualisés en logements	Logements rénovés	% Réalisation	Dotation actualisée	Consommation	% Consommation
04. ANAH	380	6,56 M€	407	7,66 M€	468	271	58 %	10,50 M€	7,30 M€	70 %
05. ANAH	287	5,81 M€	266	5,76 M€	266	151	57 %	6,06 M€	4,32 M€	71 %
06. ANAH	196	2,78 M€	183	3,07 M€	183	131	72 %	3,07 M€	1,21 M€	39 %
06. MNCA	282	4,51 M€	749	9,93 M€	1 524	470	31 %	17,91 M€	4,04 M€	23 %
06. CASA	60	0,91 M€	72	1,39 M€	72	30	42 %	1,50 M€	0,39 M€	26 %
06. CAPG	73	1,42 M€	197	3,32 M€	197	51	26 %	3,50 M€	1,12 M€	32 %
13. ANAH	126	2,61 M€	122	2,95 M€	123	69	56 %	2,92 M€	2,12 M€	73 %
13. MAMP	5 268	80,48 M€	3 580	48,60 M€	3 580	485	14 %	50,06 M€	9,05 M€	18 %
13. ACCM	92	2,20 M€	112	2,79 M€	112	25	22 %	2,79 M€	0,71 M€	26 %
83. ANAH	620	11,99 M€	443	10,34 M€	443	96	22 %	10,73 M€	2,27 M€	21 %
83. DPVA	57	1,12 M€	121	3,30 M€	121	28	23 %	3,30 M€	0,75 M€	23 %
84. ANAH	764	14,41 M€	794	16,35 M€	814	384	47 %	18,92 M€	11,58 M€	61 %
Réserve régionale	-	-	2 218	35,20 M€	1 515			19,42 M€		
PACA	8 205	134,80 M€	9 264	150,67 M€	9 418	2 191	23 %	150,67 M€	44,88 M€	30 %

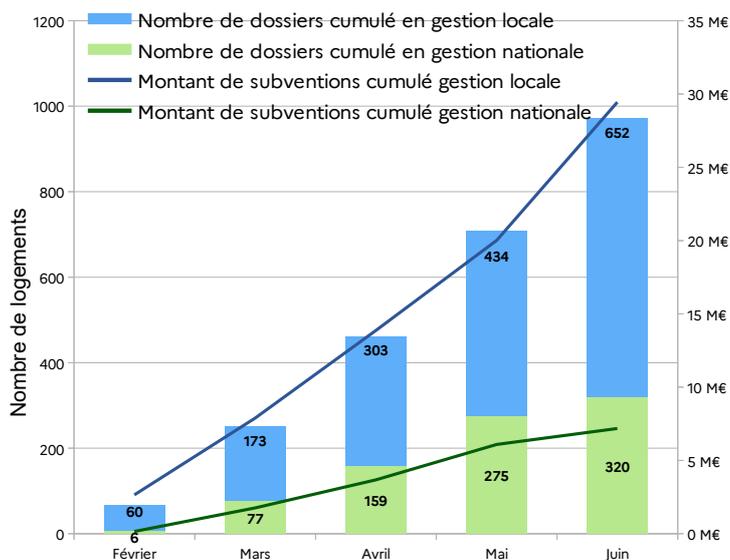
L'enveloppe initiale de 150,67 M€ d'aides à la pierre a été distribuée initialement à hauteur de 115,47 M€ aux territoires en fonction des consommations réalisées en 2024 et des besoins exprimés pour 2025. Le reste de la dotation (35M€) a été mis en réserve régionale dans le but d'avoir une marge d'ajustement. Au 30 juin 15,8 M€ de la réserve régionale ont été délégués afin de répondre aux besoins des territoires les plus dynamiques.

Les territoires de la métropole Nice-Côte-d'Azur (MNCA), de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVA) ont une dotation initiale 2025 qui a doublé par rapport aux crédits qu'ils ont engagé en 2024.

Au 30 juin 2025, on observe une dynamique de consommation des subventions assez hétérogène selon les territoires de la région : en effet les crédits engagés varient de 18 % à 73 % des dotations des territoires et les objectifs de logements rénovés de 14 % à 72 %. Le retard de la métropole AMP s'explique par son passage à une délégation de type 3, un rattrapage devrait intervenir en 2^e période. **Les départements alpins (04 et 05), le Vaucluse et le territoire non-délégué des Bouches du Rhône** (hors MAMP et ACCM) sont particulièrement dynamiques.

MaPrimeRénov « parcours accompagné » et « parcours par geste »

Évolution des subventions engagées et des logements rénovés rénovations d'ampleur en 2025



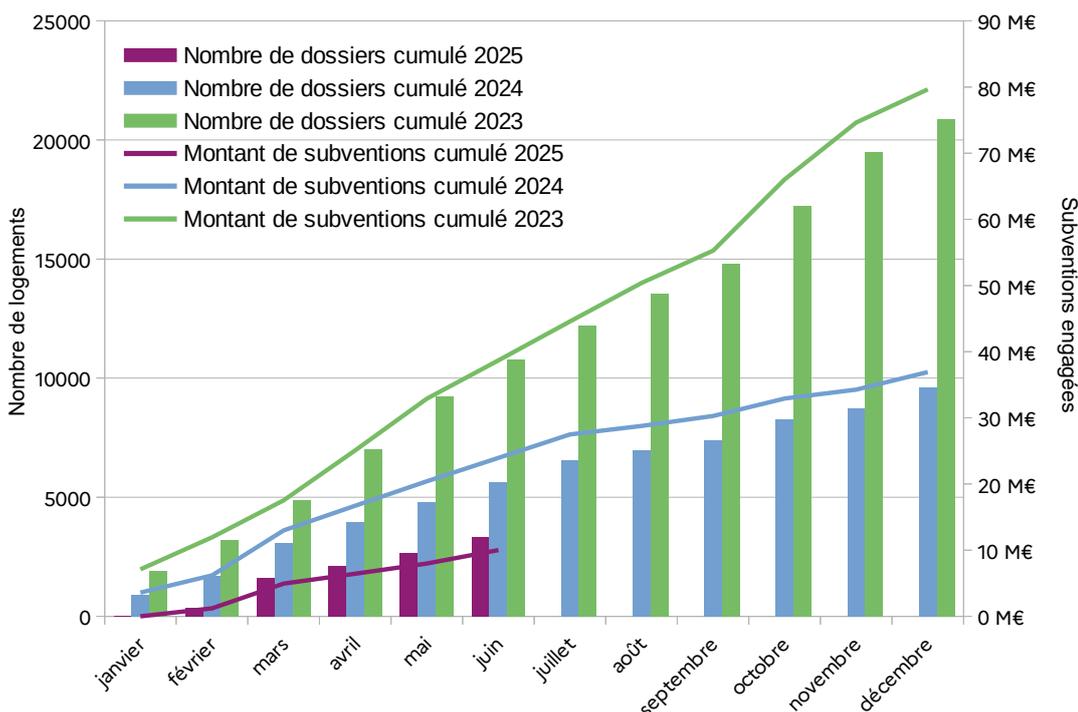
Lancé en 2024, **Ma Prime Rénov « Parcours accompagné »** pour les rénovations d'ampleur connaît cette année un grand succès avec 972 dossiers engagés pour 36,6 M€ de subventions, **soit trois fois plus qu'en 2024** à la même période. **La majorité des dossiers et des crédits concernent les ménages modestes et très modestes, gérés au niveau local** (les dossiers des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs sont gérés au niveau national)

Le grand nombre de dossiers déposés a entraîné un allongement des délais d'instruction et par ailleurs l'Anah a constaté une augmentation de la fraude, ce qui a conduit à la **suspension temporaire du dispositif au niveau national depuis le 23 juin**. Cette suspension devrait permettre de :

- résorber le stock de dossiers ;
- réajuster les paramètres du dispositif ;
- effectuer un audit des dossiers déposés ;
- améliorer la lutte contre la fraude.

La réouverture du dépôt de dossiers MPR PA est prévue fin septembre.

**Évolution des subventions engagées et du nombre de renovations
MPR « par geste » depuis 2023**



Le **dispositif Ma Prime Rénov « par geste »**, mis en place à partir de 2020 et géré au niveau national, **est en forte baisse** : Au 30 juin 2025 les subventions engagées pour ce dispositif étaient inférieures de 44 % par rapport à la même période en 2024 et de 72 % par rapport à 2023, cette baisse est liée aux conditions plus restrictives d’attribution de ces aides afin de mettre l’accent sur les rénovations d’ampleur.

Suite au succès du dispositif Ma Prime Rénov « Parcours accompagné », un redéploiement de crédits de MPR « par geste » vers ce dispositif a été effectué au niveau national.